MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : CFR882228729A51206202313330480201

Type de contrat : JASSANSFACTURATIONCANTINE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Commune de Jassans-Riottier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune de Jassans-Riottier.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR882228729A5

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

NOM : ……

Prénom : ……..

Adresse :……

……

Code postal :……

Ville : ……..

DESIGNATION DU CREANCIER

NOM : Commune de Jassans-Riottier

Adresse : 333 rue de la Mairie
BP 80049

Code postal : 01480

Ville : JASSANS-RIOTTIER

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (**IBAN**)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (**BIC**)

( )

Type de paiement : Paiement récurent au 10 de chaque mois

A ……..

SIGNATURE

Le ……

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Commune de Jassans-Riottier. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Commune de Jassans-Riottier.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.